ADMINISTRATION GENERALE

Décision valant délibération

Art. 2122-22 du Code Général

Des Collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 062-216205633-20260619-DM_2026_020-DE

Décision du Maire

EN DATE DU 19 JUIN

N° 2026-020

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DU PAS-DE-CALAIS – REMPLACEMENT DE CHAUDIERES SUR QUATRE SITES

Le Maire de la Commune de Mazingarbe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de chaudières sur les sites suivants, dans le cadre de notre contrat d'exploitation :

- Logement de fonction des services techniques, 47 rue Florent Evrard, 62670 Mazingarbe
- Vestiaires et club house du stade Baillieux, impasse Gournay, 62670 Mazingarbe
- Hôtel de ville, 45 rue Lefebvre, 62670 Mazingarbe
- Foyer Gonthier, rue Descartes, 62670 Mazingarbe

Considérant les propositions de la société IDEX relative à la fourniture et la pose de ces chaudières à condensation pour un montant global de 77 743.00 € HT soit 93 291.60 € TTC

Considérant la possibilité pour la commune de solliciter une aide financière auprès de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais ;

DÉCIDE

Article 1.

La commune de Mazingarbe sollicite une subvention auprès de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) dans le cadre des travaux de remplacement des chaudières situées :

- Logement de fonction des services techniques, 47 rue Florent Evrard, 62670 Mazingarbe
- Vestiaires et club house du stade Baillieux, impasse Gournay, 62670 Mazingarbe
- Hôtel de ville, 45 rue Lefebvre, 62670 Mazingarbe
- Foyer Gonthier, rue Descartes, 62670 Mazingarbe

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 062-216205633-20260619-DM_2026_020-DE

Article 2.

Les travaux seront réalisés par la société IDEX conformément aux devis en date du 3 juin 2026.

Site	Réf. Devis	Montant HT	Montant TTC
Logement de fonction des services techniques	DD260601203-A1	2 331,00 €	2 797,20 €
Vestiaires et club house du stade Baillieux	DD260601197-A1	9 220,00 €	11 064,00 €
Hôtel de ville	DD260601178-A1	48 930,00 €	58 716,00 €
Foyer Gonthier	DD260601176-A1	17 262,00 €	20 714,40 €
TOTAL		**77 743,00 €**	**93 291,60 €**

Article 3.

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette demande de subvention ainsi que l'ensemble des pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 4.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

MAZINGARBE, le 19 juin 2026
Acte certifié exécutoire.

Le Maire,

MAIRIE DE MAZINGARBE 62870

Laurent POISSANT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.